

Pêche électrique. La Commission fait un pas en avant sur son interdiction dans l'Union européenne



Un pêcheur prépare des filets à impulsions électriques sur un bateau néerlandais | NIELS WENSTEDT / AFP

Fabien CAZENAIVE

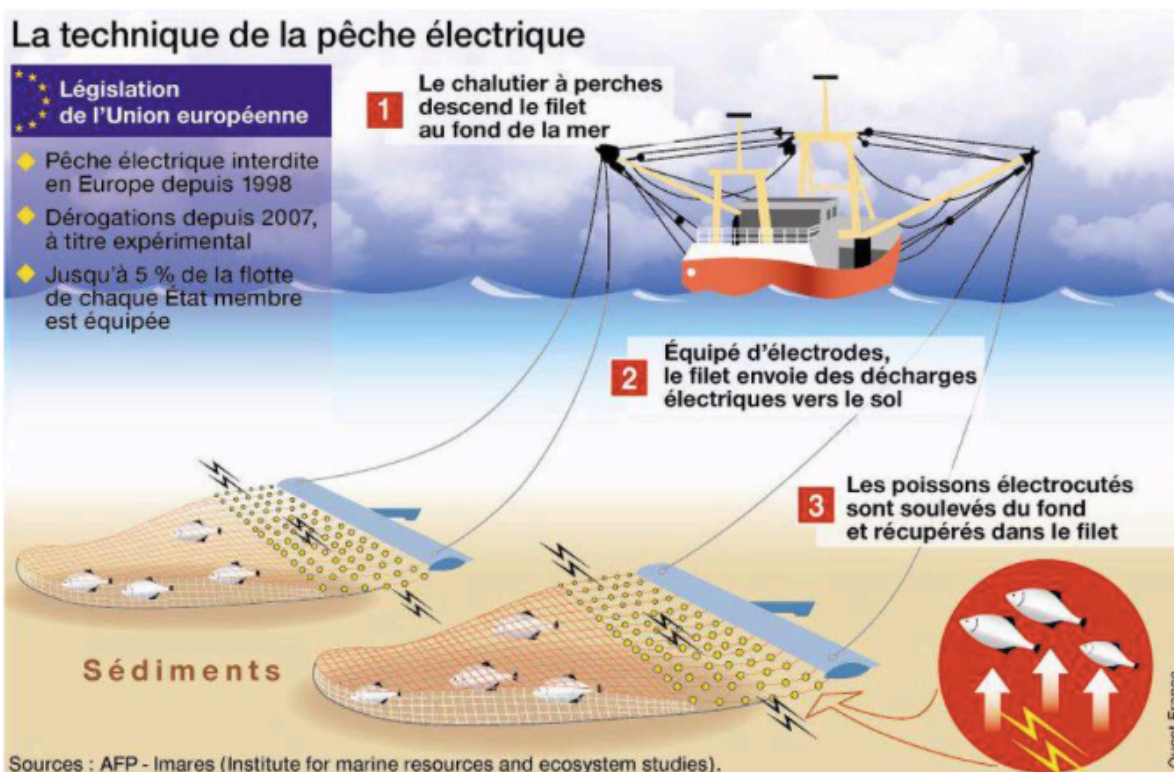
Publié le 04/02/2019 à 12h38

La Commission pourrait ouvrir « une procédure formelle d'infraction contre les Pays-Bas » pour non-respect du droit de l'Union européenne, annonce l'ONG Bloom lundi. Le blocage du gouvernement néerlandais empêche l'interdiction définitive de cette pratique très controversée.

La Commission pourrait ouvrir « une procédure formelle d'infraction contre les Pays-Bas » pour non-respect du droit de l'Union européenne, annonce l'ONG Bloom lundi. Le blocage du gouvernement néerlandais empêche l'interdiction définitive de cette pratique très controversée.

L'[association Bloom](#) estime qu'il s'agit d'une grande victoire. Une direction générale de la Commission européenne a confirmé dans un courrier daté de vendredi 1er février qu'elle allait recommander d'ouvrir une procédure d'infraction contre les Pays-Bas, pays qui veut maintenir la pratique de la [pêche électrique](#).

Celle-ci consiste à capturer des poissons à l'aide d'un violent courant électrique. Une pratique dénoncée par de nombreux scientifiques, les associations environnementales, des pêcheurs, mais aussi [de grands chefs](#).



La technique de la pêche électrique | SERVICE INFOGRAPHIE

Les Pays-Bas promoteurs de ce type de pêche

La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998 par un règlement en faveur de la conservation des ressources de pêche mais bénéficie de dérogations depuis 2007, à titre expérimental. L'ONG Bloom, spécialisée dans la défense des océans et de la pêche durable, a déposé plainte début octobre contre les Pays-Bas auprès de la Commission européenne, les accusant d'avoir illégalement autorisé des navires à pratiquer la pêche électrique.

Les promoteurs de cette technique mettent en avant des arguments écologiques : une économie de gazole de 50 % par rapport au chalut classique, et surtout une moindre perturbation mécanique des fonds. Mais ce sont les effets à long terme des impulsions électriques qui inquiètent les détracteurs, notamment sur les espèces plus petites, des alevins, des œufs et de la vie végétale.

L'Union européenne tarde à trancher

« Si le Conseil des ministres européens de la Pêche avait pris ses responsabilités dès le départ, on n'en serait sans doute pas là, déplorait l'eurodéputé Alain Cadec (LR - PPE) auprès de Ouest-France. **Malheureusement, son mandat est flou.** » Un an après le vote clair du Parlement européen, les mesures techniques pour la pêche n'ont toujours pas été adoptées.

Un trilogue européen, qui réunit Commission, ministres des États membres et eurodéputés, doit statuer dans les prochaines semaines sur l'interdiction de la pêche électrique dont le principe a été voté par le Parlement européen en janvier 2018.